

Compte rendu de la séance ordinaire

Du 1er JUILLET 2024

1/OBJET : Détermination des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes). Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L.141-5-3 du Code de l'Energie).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors.

Cette concertation a eu lieu du 06 au 20 juin 2024. A l'issue des 15 jours de consultation, il s'avère qu'aucune observation n'a été émise par le public.

- Le projet de zonage soumis à concertation sera donc celui débattu pour définir les zones d'accélération sur les énergies renouvelables.

Ayant entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1/APPROUVE les zones d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables,

2/ CHARGE Madame Le Maire de transmettre cette délibération au référent préfectoral et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et au schéma de cohérence territoriale (ScoT).

2/ INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à l'appel à candidatures pour l'exploitation de l'épicerie, une a été retenue. Les formalités sont en cours pour une ouverture à l'automne.
- Le dossier technique des travaux d'aménagement du centre-bourg avance bien puisque l'appel d'offre est en ligne.
- Une réunion sera organisée très prochainement pour le planning d'occupation des salles communales, en particulier le gymnase et le dojo.

Le Maire Hélène COUSSEAU.

